

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - Calendrier
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Proiets et Références
- Réflexions
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

# <u>Ça s'est passé comme ça (conseil municipal du 17/09/2020)</u>

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 14 octobre 2020

Le texte ci-dessous m'a été envoyé par des citoyens qui ont assisté au <u>conseil municipal du 17 septembre</u> et m'ont demandé de le faire paraître tel quel. C'est donc le point de vue de spectateurs extérieurs.

Saint-Junien, jeudi 17 septembre, 20 heures, le conseil municipal s'achève dans le tumulte et la confusion. Le maire vient de clore brutalement la séance, après une tirade vibrante de colère et de menaces contre les six élus de la liste Énergie citoyenne pour Saint-Junien. Ceux-ci, privés de micro, tentent de répliquer, d'argumenter. En vain. Le ton monte, les petites phrases fusent … au bout de quelques minutes, le maire puis son premier adjoint quittent la salle du conseil.

Pourtant, de 18h 30 à 20h, la séance s'était déroulée paisiblement. A tour de rôle, les élus majoritaires avaient lu avec application les projets de délibération préparés d'avance. Un exercice rondement mené par le maire : des questions ? Yoan Balestrat et ses colistiers sont les seuls à en poser ou à faire des remarques. Des abstentions ? Pas d'abstention. Qui vote contre ? Personne. Énergie citoyenne a donc voté toutes les délibérations proposées par la majorité. 20 en une heure, de la subvention de 200€ à l'ANACR pour un nouveau drapeau, à la concession pour 10 ans de la gestion du camping municipal à la société Camping Car Park.

Mais voilà qu'en toute fin de séance Nathalie Tarnaud, au nom d'Énergie citoyenne, prend la parole au sujet du projet municipal de piste ou voie cyclable entre le rond-point de l'Europe et le Pavillon. Elle rappelle que Clémence Pique était intervenue en commission pour demander si des alternatives avaient été envisagées au projet présenté — un projet qui provoque l'abattage de 11 arbres — et réaffirme la position d'Énergie citoyenne, opposée à tout abattage. Eliane Crocci, présidente de la commission concernée, intervient alors pour tenter d'expliquer que la commission est un lieu de proposition et non de décision, et pour indiquer qu'un groupe de réflexion sera constitué pour retravailler la question.

Enfin, Pierre Allard prend la parole ; il revient sur l'idée qu'aucune décision n'a été prise et se lance dans une attaque en règle contre Énergie citoyenne, accusant ses représentants d'avoir publié sur les réseaux sociaux le plan présenté en commission, ce qui est interdit par la loi. Il

se dit très mécontent d'une telle action, envisage la possibilité de cesser sa politique d'ouverture et menace de donner une suite judiciaire à cette affaire. Arbitrairement il clôt la séance et coupe les micros, sans tenir compte de la réaction des élus d'Énergie citoyenne qui souhaitent se défendre.

Disons tout de suite que l'accusation du maire est sans fondement : à aucun moment le document présenté en commission n'a été diffusé sur les réseaux sociaux, ni sur le site d'Énergie citoyenne. Erreur de Pierre Allard ou désir de déplacer le problème ? Dans tous les cas, le ton de son intervention et ses menaces sont le signe d'un agacement qui ne doit pas nous étonner. Deux raisons au moins peuvent l'expliquer :

- Depuis la récente campagne électorale, Pierre Allard veut apparaître comme un élu soucieux des questions environnementales (de nouvelles échéances électorales approchent !). Aussi, les premiers projets annoncés dans la commission Travaux sont-ils la création d'un potager communal et la réalisation d'une piste ou voie cyclable. Le but est d'afficher rapidement des actions « vertes ». Conséquence, le projet de voie cyclable est monté dans l'improvisation, sans réflexion suffisante ni consultation. Et la réaction (article d'Énergie citoyenne dans le P'tit Bonjour, pétition en ligne) contrarie sérieusement la stratégie de « verdissement » de la municipalité, d'où la colère de Pierre Allard.
- Ce qui a pu agacer aussi le maire, c'est que la réaction d'Énergie citoyenne vient contrecarrer des habitudes acquises durant des années d'exercice du pouvoir sans partage. On décide d'un projet, on le présente en commission, la délibération est rédigée puis présentée en conseil et votée dans la foulée. Pas d'échange, pas de consultation, pas de débat, pas de scénario alternatif. Difficile dès lors pour le maire d'accepter que les élus d'Énergie citoyenne viennent pointer du doigt les incohérences d'un projet, alerter la population et demander d'autres solutions.

Ce premier incident en conseil municipal n'est pas anodin. La réaction de Pierre Allard, son accusation sans fondement, nous rappellent certains procédés de la campagne des municipales. Il est à craindre que chaque fois que les élus d'Énergie citoyenne feront entendre une voix différente de celle de la majorité, ils seront soumis à ces pratiques peu respectueuses de la démocratie.

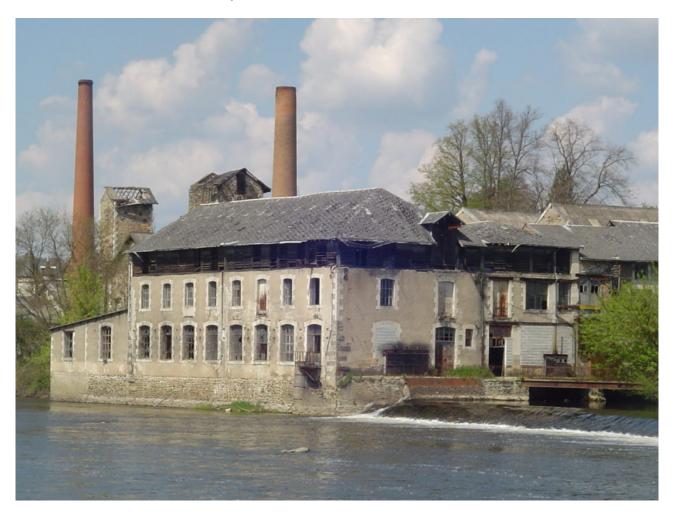


Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - ∘ Calendrier
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

# L'usine des Seilles et les bords de Vienne, un dossier à l'arrêt.

écrit par Frank Bernard | 14 octobre 2020



Interpellé dans la presse sur le devenir de l'usine des Seilles, le président de la POL, Pierre Allard, s'est étonné que les élus d'Energiecitoyenne ne découvrent que maintenant le dossier des friches industrielles. Ignore-t-il que ces trois élus ne sont en place que depuis deux mois et qu'ils n'ont donc participé à aucun des choix faits depuis 15 ans sur cette question ?

Profitant de son invitation à « faire entendre leur voix », ces élus ont fait mettre à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire (jeudi 24 septembre) la question du devenir de l'usine des Seilles : quelles mesures d'urgence et surtout quelles perspectives à moyen terme ? Pierre Allard a rassuré sur la mise en sécurité du site, c'est à dire le confortement des murs pour éviter leur effondrement sur la route, qui devrait ainsi être enfin rouverte à la circulation. En revanche, rien sur la suite, si ce n'est la prochaine mise en place d'un groupe de travail, une annonce déjà faite sur d'autres dossiers sensibles !

Puis, pour répondre au reproche d'inertie fait à la POL sur la question des friches industrielles, le président Allard a souhaité rappeler toutes les actions menées par la communauté depuis 15 ans. Ne revenons pas sur la réhabilitation de l'usine Vaugelade dont l'initiative et le financement, quoi qu'il en dise, sont à mettre au compte d'Hermès. Retenons le réaménagement d'une partie de l'usine COFPA pour les ateliers techniques de la POL; mais il s'agissait ici de bâtiments en très bon état et sans valeur patrimoniale. Quant à l'usine du Bouchet (St-Brice), aux anciennes usines Ménigault, Pérucaud et Lagarde, elles ont été purement et simplement rasées. A leur place, la seule création est le boulodrome des Seilles et son parking.

Pierre Allard a aussi cité l'étude sur la requalification des friches industrielles des bords de Vienne, réalisée pour la POL, en 2005, par des étudiants de l'université de Tours. Il n'en a retenu qu'un chiffre : 30 millions d'euros pour transformer les bords de Vienne ! De quoi décourager toute initiative de réhabilitation. Mais cette estimation vertigineuse, nous ne l'avons pas trouvée dans le rapport des étudiants tourangeaux ! En revanche nous y avons lu une excellente analyse de la question des friches industrielles. « Elles sont des lieux identitaires forts… Les réhabiliter c'est garantir l'identité et l'attractivité de la commune, c'est à dire concilier préservation de la qualité de vie du territoire et soutien au développement économique et démographique... Ainsi la réutilisation de ces espaces déjà bâtis évite de gaspiller et de grignoter l'espace naturel, et permet également de les promouvoir en faisant connaître l'originalité du territoire… Requalifier ces bâtiments contribuerait à recoudre le tissu urbain en rétablissant des liens entre le centre-ville et la Vienne... »

Après l'analyse, le rapport insistait sur la nécessité d'un plan global d'action, donnait un cadre précis d'intervention et faisait des propositions concrètes. Pourquoi durant quinze ans la communauté de communes n'a-t-elle tiré aucun parti de ce remarquable travail ? Aujourd'hui encore, nous ne disposons d'aucun projet d'ensemble pour la mise en valeur des bords de Vienne. La POL doit sans tarder s'atteler à ce dossier, donner des perspectives, établir un projet qui prenne en compte les aspects patrimoniaux mais aussi environnementaux et économiques. Elle ne doit plus se contenter d'une politique à court terme, « au coup par coup », au risque d'être toujours en retard comme c'est le cas pour l'usine des Seilles.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

# Saint-Junien dit non aux néonicotinoïdes!

écrit par Yoann Balestrat | 14 octobre 2020



Plus de 1 220 études scientifiques, réalisées dans le monde entier, établissent de façon implacable les effets hautement toxiques des néonicotinoïdes sur les abeilles et les pollinisateurs sauvages, mais aussi les invertébrés aquatiques et terrestres, les poissons, les amphibiens, les oiseaux... De premières études apparaissent concernant les effets sur la santé humaine.

En vertu d'une loi adoptée en 2016, l'utilisation de ces pesticides dévastateurs a été interdite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 (avec des dérogations possibles jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020). Mais le Gouvernement a présenté le 3 septembre dernier un projet de loi pour pouvoir réautoriser par arrêté ministériel l'usage de ces produits à toute culture.

Tout cela révèle que rien n'est fait pour accompagner le développement d'un modèle agricole fondé sur des pratiques respectueuses de l'environnement et que la pression des lobbies de l'agrochimie porte ses fruits.

Les six élu-e-s du groupe « Énergie citoyenne — Écologie Solidarité Démocratie » ont donc proposé l'adoption d'une motion par le conseil municipal pour marquer l'opposition de la cité gantière à cette réautorisation. Cette démarche a été soutenue par les membres de la majorité ; nous les en remercions. Vous trouverez le texte adopté et des informations complémentaires sur le sujet ci-dessous.

Poursuivons et amplifions à la mobilisation citoyenne pour faire échec à cet inacceptable et dangereux retour en arrière !

- Vœu du conseil municipal, adopté le 17 septembre 2020 : <u>Voeuneonicotinoïdes</u> (pdf)
- Article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime : <u>L.253-8</u> <u>Legifrance</u>
- Projet de loi : Projet Loi Ass-Nat

### Autres ressources utiles :

- Et le monde devint silencieux, Comment l'agrochimie a détruit les insectes, Stéphane Foucart (Seuil, 2019)
- Appel scientifique pour restreindre les néonicotinoïdes (revue Science, juin 2018) : <u>Article ScienceMag</u>
- Evaluation mondiale intégrée de l'impact des pesticides systémiques sur la biodiversité et les écosystèmes, par la Task Force on Systemic Pesticides : <u>Évaluation Mondiale Intégrée</u>
- Mise à jour de l'évaluation mondiale intégrée de l'impact des pesticides systémiques sur la biodiversité et les écosystèmes, par la Task Force on Systemic Pesticides : <u>TFSP-Faits-</u> <u>sailliants-WIA2-FINALE.pdf</u>
- Néonicotinoïdes : malgré le moratoire de l'UE, un risque persiste pour les abeilles (CNRS) : un risque persiste pour les abeilles
- Où sont passés les oiseaux des champs (CNRS) : <u>ou-sont-passes-les-oiseaux-des-champs</u>
- Les insectes pourraient disparaître d'ici un siècle :
  Disparition insectes
- Le déclin mondial de l'entomofaune (revue Biological Conservation, en anglais)
- Betteraves : le Modef revendique un prix minimum plutôt que les néonicotinoïdes : <u>Article Modef</u>
- Les abeilles sont toujours exposées aux néonicotinoïdes
  (Dossier de l'UNAF) :
  enquete\_en\_france\_les\_abeilles\_sont\_toujours\_largement\_exposees
  aux neonicotinoides .pdf
- Tous les dossiers de Générations Futures sur les néonicotinoïdes : generations-futures.fr
- Tous les dossiers de la Fondation Nicolas Hulot sur les néonicotinoïdes : fondation-nature-homme.org

## **Articles récents**

- Réunion du Conseil Communautaire POL du 27 novembre 2025
- Faire du vélo à Saint-Junien... Une vraie gageure, un grand danger !
- Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025
- <u>Vente de la Giboire : les dernières actualités</u>
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 30 septembre 2025

### **Archives**

- <u>novembre 2025</u> (3)
- octobre 2025 (2)
- <u>septembre 2025</u> (1)
- <u>juin 2025</u> (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- janvier 2025 (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- <u>novembre 2024</u> (4)
- <u>juin 2024</u> (3)
- mai 2024 (1)
- avril 2024 (2)
- mars 2024 (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- décembre 2023 (1)
- <u>novembre 2023</u> (2)
- <u>septembre 2023</u> (1)
- <u>juin 2023</u> (1)
- mai 2023 (2)
- <u>avril 2023</u> (3)
- mars 2023 (1)
- <u>février 2023</u> (2)
- <u>janvier 2023</u> (1)
- <u>décembre 2022</u> (5)
- <u>novembre 2022</u> (2)
- <u>septembre 2022</u> (1)
- <u>juillet 2022</u> (3)
- <u>juin 2022</u> (3)
- avril 2022 (2)
- mars 2022 (2)
- <u>février 2022</u> (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- <u>décembre 2021</u> (1)
- <u>novembre 2021</u> (2)
- <u>octobre 2021</u> (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)

- <u>mai 2021</u> (2)
- <u>avril 2021</u> (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- <u>décembre 2020</u> (2)
- <u>novembre 2020</u> (2)
- <u>octobre 2020</u> (3)
- <u>septembre 2020</u> (1)
- juillet 2020 (1)
- <u>juin 2020</u> (6)
- <u>mai 2020</u> (1)
- <u>avril 2020</u> (1)

## Méta

- <u>Connexion</u>
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- <u>Site de WordPress-FR</u>

## Rechercher



- Politique de confidentialité
- <u>Sitemap</u>
- Facebook
- <u>X</u>
- <u>RSS</u>